



COMPTE RENDU DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL DU 7 MAI 2020

La réunion du CHSCT des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel s'est tenue par visio-conférence le 7 mai 2020 sous la présidence de M. Girardot, secrétaire général du Conseil d'Etat et en présence de M. Meyer, secrétaire général des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

L'ordre du jour portait sur les deux points suivants :

- ⇒ Plans de continuité d'activité ;
- ⇒ Plans de reprise d'activité.

En préambule à la séance, M. Girardot a souhaité faire un point général de la situation sanitaire dans les juridictions. Il précise que les juridictions ont été globalement épargnées, aucun cas grave n'ayant été recensé à ce jour, avec cependant une centaine d'agents ayant présenté des symptômes.

FORCE OUVRIERE a tenu à exprimer, avant l'examen des points à l'ordre du jour, son mécontentement sur le fait que le CHSCT n'a pas bien fonctionné durant la crise.

Les organisations syndicales n'ont pas été tenues au courant des réflexions menées et n'ont pas reçu les informations sollicitées, comme par exemple le nombre d'agents atteints par le virus.



Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur

☎ 01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93) ✉ fo-prefectures@interieur.gouv.fr 📱 <http://www.fo-prefectures.com>



I - Plans de continuité d'activité - PCA :

M. Meyer explique que le 9 mars dernier, il a été demandé aux chefs de juridiction de les établir.

Le PCA répond à deux objectifs :

- préciser les missions essentielles
- déterminer les effectifs nécessaires

D'une façon générale, ce sont les contentieux urgents à délais contraints qui sont concernés et les effectifs de greffe présents sur le site n'ont jamais dépassé plus de 8 personnes à la fois.

Le Conseil d'Etat reconnaît que ces PCA ont été faits dans l'urgence et sont perfectibles mais le dialogue social est primordial.

FORCE OUVRIERE regrette que les PCA n'ont pas toujours bien été compris et a dû intervenir sur deux TA au sujet du nombre d'agents en présentiel.

FORCE OUVRIERE rappelle que le télétravail -mesure qu'elle porte depuis 3 ans- a permis le bon fonctionnement des juridictions durant cette crise. Il n'y a aucun retard dans le traitement des requêtes et le greffe a réussi à poursuivre ses activités, même s'il est urgent de reconfigurer l'outil Skipper.

M. Girardot répond qu'en effet le télétravail reste la priorité.

Les achats de PC portables vont se poursuivre, bien que ce soit plus coûteux que les PC fixes et il conviendra de ne pas mettre à la réforme les anciens matériels, qui doivent au contraire être conservés et utilisés en cas de besoin.

FORCE OUVRIERE attire l'attention de tous sur les audiences prévues jusqu'à la mi-juillet et les répercussions sur les tours de congés d'été des personnels de greffe. Il faut veiller à préserver la possibilité de partir en congés en juillet car on sait qu'après l'audience, le greffe doit notifier les jugements et cela prend du temps.

Cette situation tendue pour les services durant l'été inquiète d'autant plus que le recours aux vacataires devrait être extrêmement limité en raison des contraintes budgétaires.

M. Girardot répond que le Conseil d'Etat a insisté auprès des chefs de juridiction pour que le retour au travail soit progressif et le rythme des audiences également.

Le principe retenu est de limiter au maximum le présentiel, de faire des nouveaux choix d'organisation et de faire les choses de manière progressive et concertée.

II - Plans de reprise d'activité - PRA :

Les PRA rédigés par chaque chef de juridiction visent à établir les mesures sanitaires et les missions prioritaires pour la reprise de l'activité juridictionnelle.

Ces documents ont été adressés aux organisations syndicales la veille de la tenue du CHSCT, c'est dommage !

FORCE OUVRIERE constate que si la priorité reste le télétravail, la reprise des audiences doit se faire en présentiel ; avec toutes les questions et inquiétudes légitimes que se posent les personnels sur le respect des gestes barrières.

D'autre part, la reprise des audiences programmées très vite et parfois même dès le 12 mai montre que certains chefs de juridiction confondent la sortie partielle du confinement avec une reprise normale de l'activité.

M. Girardot rappelle que ce qui est important, c'est avant tout le respect de la règle de la distanciation physique et lorsqu'elle ne peut être respectée, alors il faut porter un masque. S'agissant du port du masque à l'audience, ce point relève de la police de l'audience.

Il précise qu'il ne devrait plus y avoir désormais de difficultés d'approvisionnement en masque et en gel.

Le docteur Bami explique par ailleurs que le lavage des mains est une mesure essentielle car le risque de contamination réside dans le fait de porter les mains souillées au visage.

La direction de l'Équipement fait un point sur les risques liés à la climatisation :

- ✓ si l'installation concerne un recyclage de l'air ambiant : ne pas l'utiliser.
- ✓ si l'installation fonctionne avec un débit d'air neuf : peut être utilisée.

Des recommandations seront adressées en ce sens aux juridictions.

FORCE OUVRIERE s'est abstenue sur les PCA compte tenu des documents produits et des réponses apportées par l'Administration.





**Date du prochain CHSCT
le 19 juin 2020**



*Le seul syndicat dynamique
partout en France !!*

Utiliser les cahiers d'hygiène et de sécurité qui doivent être mis à votre disposition dans un lieu facilement accessible pour y faire figurer vos observations et suggestions.

N'hésitez à contacter vos représentants titulaires et suppléants en CHS qui sont à votre entière disposition.

Patrick FOUINETEAU - TA de Toulouse

Catherine MAGRI - TA de Melun

Xavier BOURGEOIS - TA d'Orléans

Isabelle NIO - CAA de Douai

Colette GOUSSI - TA de Montreuil

Agnès THORAL - TA de Mayotte

